



TENIR BON JUSQU'À LA REPRISE ET REBONDIR

Comment mobiliser le nouveau
droit du travail pour la relance ?

Mercredi 16 juin 2010

9h00 - 17h30

Maison de l'Amérique Latine,
217 boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème}

A l'occasion de la parution du *Lamy Social 2010*, *La Lettre des Juristes d'Affaires* et le *Lamy Social* vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une Journée-débats :



Paul-Henri ANTONMATTEI,
Professeur à la Faculté de droit de Montpellier,
Président de la Conférence des Doyens

Bernard BOUBLI,
Doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation,
Avocat associé, CAPSTAN Avocats

Alain DUPAYS,
Directeur du Lamy Social

Marie HAUTEFORT,
Membre du comité de rédaction du Lamy Social

Christophe LAVAL,
Ancien DRH, Président fondateur de VPHR,
Auteur de « Plaidoyer pour la reconnaissance au travail »

Michel MORAND,
Avocat associé, Cabinet Jacques Barthélémy & Associés

Sylvain NIEL,
Avocat associé, Directeur du Département GRH, Fidal

Jean-Frédéric POISSON,
Député de la X^e circonscription des Yvelines

A l'occasion de la parution du
LAMY SOCIAL 2010

Les débats seront animés par :
Alain DUPAYS, Directeur du Lamy Social

Consultez nos programmes sur www.wk-rh.fr

LES
JOURNÉES
DÉBATS



de la
Lettre des
Juristes
d'Affaires

TENIR BON JUSQU' A LA REPRISE ET REBONDIR

Comment mobiliser le nouveau droit du travail pour la relance ?

Engager, poursuivre, voire amplifier les restructurations nécessaires, remettre à plat les organisations, réduire les coûts, ne pas démobiliser les équipes, garder les potentiels, améliorer les compétences, préserver le climat social, c'est la quadrature du cercle à laquelle sont confrontées en 2010 la plupart des entreprises.

Trois ans après, la crise est en effet toujours là, sans que l'on sache vraiment si l'on a touché le fond ou si le pire reste à venir.

Dans l'incertitude, il faut donc tenir bon, sans compromettre l'avenir, et en faisant en sorte que la situation s'améliore rapidement à la fois pour les actionnaires et les salariés.

Cela passe principalement par :

- une mise à profit des réductions des plans de charge pour améliorer les compétences en combinant notamment l'activité partielle de longue durée et la formation ;
- un recours pertinent aux licenciements économiques et aux mesures alternatives ;
- une remise à plat des organisations ;
- une gestion du personnel équilibrée, respectueuse de la vie privée et de la santé du salarié ;
- une politique salariale saine, innovante, motivante et juste, liée aux résultats de l'entreprise ;
- un dialogue social planifié et fondé sur la concertation, associant le plus en amont possible les élus du personnel et les syndicats aux décisions importantes.

A l'occasion de la parution du **Lamy Social 2010, La Lettre des Juristes d'Affaires** a réuni pour vous d'éminents spécialistes afin d'analyser les outils juridiques à la disposition des entreprises pour faciliter la sortie de crise et rebondir.

Cette conférence s'adresse aux :

- Avocats
- Directeurs des Ressources humaines
- Juristes



Mercredi 16 juin 2010 - 9h00 - 17h30

Programme

8 h 30	Accueil des participants
9 h 00	TENIR BON JUSQU'À LA FIN DE LA CRISE EN PRÉSERVANT L'ESSENTIEL Mobiliser le nouveau dispositif de l'activité partielle de longue durée pour passer le cap <ul style="list-style-type: none">- Combiner l'APLD avec la formation pour améliorer et faire évoluer les compétences Anticiper les mutations <ul style="list-style-type: none">- Agir en amont sur les emplois menacés (GPEC, congé mobilité etc.)- Négocier sur la méthode- Invoquer à bon escient la sauvegarde de la compétitivité pour justifier les licenciements inévitables- Gérer la succession des plans de compression de personnel Plans de départ volontaires - ordre des licenciements : se prémunir contre la fuite des cerveaux et des talents
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	PRÉPARER LA REPRISE Remettre à plat les organisations <ul style="list-style-type: none">- Exploiter les assouplissements de la loi du 20 août 2008 pour réaménager l'organisation du temps de travail Prévenir les dégâts collatéraux causés sur la santé mentale des salariés ou y remédier Agir contre le désinvestissement des salariés et mettre en place une politique salariale motivante <ul style="list-style-type: none">- Utiliser les outils de reconnaissance non financière- Explorer la piste des bonus- Reformater l'intéressement Faire face au durcissement des rapports de force et promouvoir un dialogue social pacifié <ul style="list-style-type: none">- Anticiper et désamorcer les risques de blocages et les conflits- Jouer la carte de la concertation avec les syndicats et les élus
17 h 30	Clôture de la journée

Tout au long de la journée, une large place sera accordée aux questions des participants.

Les Journées-débats de la Lettre des Juristes d'affaires

Maison de l'Amérique Latine – Paris 7^{ème}

TENIR BON JUSQU'À LA REPRISE ET REBONDIR

Comment mobiliser le nouveau droit du travail pour la relance ?

Mercredi 16 juin 2010 - Maison de l'Amérique Latine

Le nombre de places étant limité
réservez dès aujourd'hui
votre place par fax au
01 76 73 48 32

Pour vous inscrire :

Merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :

WOLTERS KLUWER FRANCE

Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot

92856 Rueil-Malmaison cedex - E-mail : journeesdebats@lamy.fr

Tél. :  N° **0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 32

0,15 € TTC / MN



FRAIS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS

Les frais de participation comprennent le déjeuner pris en commun et le dossier de documentation.

Abonnés à la Lettre des Juristes d'Affaires

ou au Lamy Social : **890 €^{HT}** soit 1 064,44 €^{TTC} (TVA 19,6%)

Non abonnés : **950 €^{HT}** soit 1 136,20 €^{TTC} (TVA 19,6%)

■ Vous recevrez une confirmation d'inscription. Une attestation de présence sera adressée à l'issue de la Journée-débats.

■ **Convention de formation** : Numéro de déclaration d'activité N° 11921555992.

■ **Conditions d'annulation** : obligatoirement formulée par écrit, l'annulation donnera lieu à un remboursement intégral si elle est reçue 14 jours avant la date de la Journée-débats. Passé ce délai, le montant de l'inscription sera intégralement dû. Les remplacements sont possibles à tout moment.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce **DOSSIER DE DOCUMENTATION**. Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Tarif : **300 €^{HT}** - 358,80 €^{TTC} (TVA 19,6%)

PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Tél. :

Fax :

E-mail :

SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse complète :

Nom & fonction de la personne gérant l'inscription :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Nom du responsable de la Formation :

002564 080

FACTURATION

Facture à établir et à adresser :

au nom de la société

au nom de l'organisme gestionnaire de vos fonds NOM ET COORDONNÉES (postale et téléphonique) :

La facture vous parviendra avec l'attestation de présence, par courrier, à l'issue de la Journée-débats.

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation vous sera adressée par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et une facture valant convention vous seront délivrées. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de Wolters Kluwer France SAS Direction Commerciale.

Cachet et signature obligatoires :